DLP -3-8-64 328772

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

EDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.
C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

-Supplément n°1 au Bulletin n°46 - 1964 - 19

- AVERTISSEMENT -

/ARBRES FRUITIERS/

Tordeuse Orientale du pêcher :

a) Protection des pêches : Après quelques jours d'acalmie, l'insecte prend actuellement un regain d'activité et des pontes nombreuses sont déposées. Les nouvelles attaques vont sans doute se porter principalement sur les pêches en raison du durcissement de l'extrémité des pousses dans de nombreux vergers.

En conséquence, il est recommandé d'appliquer, dès réception, un traitement très soigné sur toutes les variétés de pêches murissant après le 12 Août.

Nous rappelons que la législation interdit l'usage des insecticides utilisables contre la Tordeuse Orientale dans les limites suivantes :

- D.D.T., Parathions, Azinphos : 15 jours avant le début de la récolte.
- Carbaryl, Mévinphos : 7 jours avant le premier ramassage des fruits.

b) Protection des Ecussons en pépinière : Afin d'éviter les attaques des chenilles, appliquer sur les écussons, dans les quatre jours qui suivent leur pose, l'un des produits suivants

- D.D.T. à raison de 200 grs de matière active à l'hectolitre
- Parathion " de 25 grs " " "
- S.P.C. " de 100 grs " " "
- Carbaryl " de 120 grs " " "

- INFORMATION -

/CULTURES LEGUMIERES/

- Oïdium du melon : Ce champignon est en ce moment le seul parasite du melon se montrant réellement actif. Dans les cultures tardives et dans celles irriguées en particulier, il y aurait certainement intérêt à limiter le plus possible son développement. Appliquer de préférence un produit à base de Dinitrophénylcrotonate et mouiller copieusement tout le feuillage.

TOULOUSE, le 27 JUILLET 1964

Les Contrôleur chargés des Avertissements Agricoles

J. BESSON - E. JOLY

l'Inspecteur de la Protection des Végétaux

L. IMBERT

P35

Imprimé à la Station d'Avertissements du MIDI - le Directeur-Gérant : L. BOUYX